

MOYENS RESERVATION / ANNULATION

Attention : Les repas et la garderie occasionnels doivent être réservés 48 heures ouvrées (lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 15h30) avant la date prévue auprès du service des affaires scolaires.

Ainsi que toute demande de modification, ou annulation, sinon le service vous sera facturé.

En cas de maladie ou évènement non prévisible (absence d'un professeur, grève...) merci de prévenir la Communauté de Communes impérativement avant 10h, sans quoi les services vous seront facturés.

- **Connexion à votre portail web famille** (un mail de confirmation vous sera envoyé pour chaque demande)

- **Zone communautaire de Liernais** (Liernais, Manlay, Rpi Censerey Diancey) :

Accueil téléphonique au 03.80.84.46.74 de 8h00 à 12h00 ou par mail :

accueil.liernais-ccpal@orange.fr

- **Zone communautaire d'Arnay-le-Duc** (Arnay-le-Duc, Clomot, Lacanche, Viévy) :

Mme Eliane Drouhin au 06.84.66.77.06 de 7h00 à 18h30 (En dehors de ces horaires vous pouvez envoyer un SMS dont la lecture vous sera confirmée par retour)

ou par mail : reservation-ccpal@orange.fr

Les tarifs de garderie restent identiques à l'année 2020-2021.

Le tarif cantine reste à 4.10€ le repas.



Ce document est à remettre avant le 11 juin 2021 :

à la Communauté de Communes du Pays d'Arnay-Liernais

soit au bureau d'ARNAY 6 rue des Ursulines - mail : serviceenfance.scolaire-ccpal@orange.fr

soit au bureau de LIERNAIS 4 rue de la Guette - mail : accueil.liernais-ccpal@orange.fr

Le dossier est téléchargeable sur le site internet <http://cc-pays-arnay.fr/enfance-loisirs/ecoles/>

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- **Attestation CAF ou MSA avec votre quotient familial** (ou dernier avis d'imposition ou de non-imposition recto et verso avec le nombre de part / en cas de concubinage, merci de fournir les deux feuilles d'impôts)

- **Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année scolaire 2021-2022**

(à remettre en septembre au plus tard)

- **Copie des vaccinations**

- **Pour les enfants allergiques, le Projet d'Accueil Individualisé**

N.B : Ces documents sont à fournir indépendamment de l'inscription à l'école.